

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 25 septembre 2025 -

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de présents : 10
Nombre de membres ayant donné procuration : 8
Nombre d'absents non représentés : 12
Quorum : 16

Vu le livre VII du Code de l'Éducation, notamment l'article L.712-6-1,
Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 autorisant les organes collégiaux des autorités administratives à délibérer à distance,
Vu les statuts de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, réunie en séance plénière le 25 septembre 2025 à 9h00 sur convocation du président et de la Vice-présidente de la commission formation et vie universitaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

4.2- Examen de nouveaux programmes de formation 2026-2027 : création de la licence Sciences pour la santé à Anglet

Approuve la création du programme de formation de la Licence Sciences pour la Santé à Anglet, sous réserve de l'approbation de l'ouverture de la formation par le CA du 11 décembre 2025 dans le cadre du budget initial 2026.

- Approuvé (Pour : 19 à l'unanimité)

Pau, le **- 2 OCT. 2025**

Le Président,



Laurent BORDES